



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 7493

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la diminution du nombre des medecins scolaires. La medecine scolaire est un secteur peu a peu delaisse par les praticiens et il est regrettable que les medecins scolaires n'aient pu beneficier des mesures prises recemment en faveur des personnels de l'education nationale. Il lui demande en consequence quelles sont les initiatives qui peuvent etre prises pour assurer dans les meilleures conditions le fonctionnement de la medecine scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports partage l'attention portee a la medecine scolaire par l'intervenant. Placee au sein meme de l'institution, elle assure en effet, outre sa mission educative sur le plan de la sante, une action preventive efficace de nature a permettre une meilleure adaptation de l'enfant a l'ecole et reciproquement a apporter une reponse adaptee et diversifiee aux besoins des eleves. S'agissant des moyens en medecins mis a sa disposition du service de sante scolaire, il convient de preciser que le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports n'en a pas la maitrise, compte tenu de la repartition des competences generales arretees lors du transfert de la sante scolaire au ministere de l'education nationale. Ces personnels continuent d'etre geres par le ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale qui est donc seul competent pour fixer, en fonction de ses objectifs de sante, le nombre de medecins affectes a la sante scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7493

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3804